



Assistant pédagogique, contrat douteux.

Par **Lazi**, le **16/09/2008** à **09:15**

Bonjour, j'ai été recrutée en Mars 2008 pour un poste d'assistante pédagogique dans un collège du Val de Marne. Ayant dernièrement décortiqué mon contrat, je me suis rendue compte qu'il comportait des incohérences, qui le rendent peut-être caduque. Je m'inquiète un peu quant à sa viabilité, et je ne sais qui consulter. J'aimerais réellement tirer les choses au clair, car il m'attribue des fonctions d'assistante pédagogique prévues au décret n°2005-1194 du 22 septembre 2005 (à savoir, la fonction citée au 2°, art. 1 : "soutien et accompagnement pédagogique"), et pourtant, mon contrat est intitulé "contrat de recrutement en qualité d'assistant d'éducation" et ne s'appuie que sur le décret 2003-484 du 6 juin 2003, sans jamais mentionner le 2005-1194 ou le fait qu'il ait été modifié pour le poste d'assistant pédagogique... et d'autres choses encore. Qui pourrait m'éclairer et me dire ce que je dois faire ?

Par **vivivivi**, le **29/05/2009** à **17:57**

bonjour, je suis dans le même cas que toi, j'en ai parlé aux conseillers pédagogiques qui m'ont recrutée et ceux-ci me répondent que c'est normal car il n'y a pas de contrat prévue exclusivement aux assistants pédagogiques. Réponse que je trouve assez aberrante mais je n'ai rien pu avoir d'autre. c'est juste pour te dire que tu n'es pas seul dans cette situation puisque tout les assistants pédagogiques que je connais et moi même avons ce type de contrat. cordialement